



COMPTE-RENDU RÉUNION DE TRAVAIL SUR L'ORGANISATION DES SERVICES EN RAISON DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES (JOP) DE PARIS DU 1^{ER} JUILLET AU 9 SEPTEMBRE 2024

Les organisations syndicales ont été conviées à une réunion qui s'est tenue à la direction ce lundi 25 mars 2024 pour évoquer l'organisation des services de la DRFIP dans le cadre des JOP.

Cette réunion, présidée par Mme TALON, responsable du PPR, accompagnée de M. LAGADEC, responsable RH et M. MARIE, responsable du BIL, avait pour but de commencer à décliner la note de la DG du 6 mars (note qui faisait suite à celle de la première ministre du 22/11/23 et à celle du SG du 12/02/24).

La direction a rappelé que la DRFIP Paris s'inscrirait dans les consignes de la centrale.

Tout d'abord, nous sommes revenus sur le recensement des congés effectué par la direction sur la période. La direction nous a répondu qu'il s'agissait simplement d'un sondage pour avoir une idée approximative du nombre d'agent.es présent.es dans les services mais que les règles de prises de congés ne seront pas différentes cette année des années précédentes.

La CGT a demandé que la contrainte des 31 jours consécutifs ne soit pas appliquée. La direction s'est engagée à nous donner une réponse.

Puis, nous avons abordé réellement l'exécution des missions. La direction nous a confié sa volonté d'« inciter fortement » les agent.es à augmenter leur quotité de télétravail pour aller à 5 jours par semaine pendant la période du 22 juillet au 11 août et 4 jours du 1^{er} au 21 juillet et du 12 août au 9 septembre.

Les collègues pourront télétravailler à leur domicile ou ailleurs mais en France métropolitaine.

La CGT a réclamé la possibilité pour les Domiens d'accoler leurs jours de télétravail à leurs congés pris outre-mer.

Cependant, à ce stade, la direction considère qu'un agent.e qui télétravaille doit être en capacité d'être présent sur son site le lendemain matin en cas de besoin.

La CGT a demandé ce que la direction entendait par « forte incitation ». Elle a répondu que les collègues ne répondant pas à cette proposition devrait le justifier d'un motif valable au-delà des missions non télétravaillables (notamment le fait de ne pas avoir internet, ne pas encore être équipé, ...). La CGT refuse fermement que nos collègues soient obligés de détailler leur vie privée à leur chef de service. Le télétravail ne peut être imposé et les chefs de services doivent accepter la décision des agent.es sans les obliger à se justifier.

La CGT sera vigilante à l'accueil de nos collègues stagiaires afin qu'ils et elles puissent faire un stage probatoire de qualité durant le mois de juillet pendant lequel de nombreux collègues seront en télétravail. Les agent.es C stagiaires seront positionnés d'office en télétravail du 5 au 9 août (sic!). Ils devraient consacrer cette semaine à de l'e-formation. Bienvenue dans notre administration !

Leur prise de poste sera en présentiel à compter du 12 août.

La CGT a réclamé le dé plafonnement du remboursement des frais pour télétravail.

Concernant les collègues en présentiel, la direction, dans sa grande bonté, comptait les autoriser à arriver et partir en dehors des plages variables, charge à eux de compenser les heures non travaillées.

La CGT refuse cette proposition. En effet, toutes ces mesures sont prises pour « désencombrer » les transports en commun et ce n'est pas à nous de payer. C'est pourquoi nous revendiquons la mise en place d'une journée banalisée de 6h00 commençant entre 7h00 à 9h30 et permettant de partir entre 13h00 et 15h30.

L'accueil physique du public durant cette période sera aussi modifié. En effet, l'accueil « à la volée » fermera le 15 juillet et sera remplacé à un accueil sur rendez-vous, uniquement le matin des lundis, mercredis et vendredis. Les rendez-vous seront pris uniquement par téléphone.

De plus, la direction prévoit la fermeture pure et simple de l'accueil physique dans les trésoreries de Paganini. La CGT s'étonne de cette dernière décision en raison des risques de troubles qu'elle risque d'engendrer. En effet, sans ouverture d'un accueil, les redevables de la TP amendes devraient se rendre au Bureau d'Exécution des Peines situé à l'autre bout de Paris (17^e). Ce n'est pas la dotation de contrats de vigiles qui suffira à calmer la situation.

La CGT a interrogé la direction pour savoir si ces modalités d'accueil (3 jours par semaine) devaient perdurer après les JO. La direction a répondu qu'elle « était toujours en réflexion sur les horaires d'accueil mais aussi sur le NRP.

La crise COVID a été l'occasion pour nos gouvernants de limiter l'offre de services publics, la CGT sera vigilante à ce que les JO ne soient pas l'occasion d'une deuxième « couche ».

L'accueil téléphonique « à la volée » sera assuré de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00.

Un accueil téléphonique « APRDV » sera aussi mis en place dans les services de 13h30 à 16h30 et pourra être assuré par les télétravailleurs.

Une fois de plus, les trésoreries « amendes » sont traitées à part puisqu'elles devront assurer cet accueil téléphonique de 9h30 à 12h45 et de 13h30 à 16h30.

Par ailleurs, la CGT a réclamé non seulement des autorisations d'absences pour les parents devant accompagner leurs enfants pour un départ en colonies de vacances qui ne pourra se faire de Paris (la porte de Versailles et Bercy étant occupés par les épreuves sportives), mais également la prise en charge financière des frais engagés.

Aucune info n'a été donnée sur l'ouverture des cantines sachant que les personnels AGRAF seront réquisitionnés pour assurer l'ouverture des restaurants administratifs de Bercy à destination des bénévoles et autres organisateurs.

Si l'accès aux cantines AGRAF s'avérait impossible, nous avons demandé que les agent.s bénéficient d'une indemnité de restauration comme ce fut le cas pendant la crise COVID.

Nous avons demandé un point de vigilance sur l'accès aux logements pour les collègues nouvellement affectés dans notre direction, en particuliers pour les C stagiaires qui arrivent en août.

Tout est loin d'être finalisé, il reste encore des interrogations notamment sur l'accueil des SDE, la comptabilité et la gestion des poursuites et autre relances.

La direction doit rédiger une note portant sur l'organisation des services durant la période des JOP, un Comité Social d'Administration Local est convoqué au mois d'avril sur le sujet.

La CGT continuera à vous informer et à porter vos revendications.